



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 027/2023  
SÉANCE N°01 DU 16 JANVIER 2023

### **TERRE DE JEUX 2024 – SEMAINE D'ANIMATIONS EN MARGE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE JUDO DES 27 ET 28 MAI 2023**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 10 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 30), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 37), Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (jusqu'à 17 h 42), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 19), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Eymon, Bruno Flécharde, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl (à partir de 17 h 21), Antoine Caplan (à partir de 17 h 23) et David Cardoso, membres du bureau.

#### **Étaient représentés**

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 55), Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 17 h 42).

#### **Était absent ou excusé**

Olivier Barré, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée le : 20 janvier 2023.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2023**

TERRE DE JEUX 2024 – SEMAINE D'ANIMATIONS EN MARGE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE JUDO DES 27 ET 28 MAI 2023

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2023 adopté le 19 décembre 2022,

Considérant l'organisation d'animations dans le cadre du label Terre de Jeux 2024 en préambule du match du championnat de France de Judo par équipes les 27 et 28 mai 2023,

Que ces animations remplissent toutes les conditions pour promouvoir notre territoire et valoriser le label Terre de Jeux 2024 et qu'il s'agit là de faire connaître cette discipline sportive près des écoles primaires, les centres de loisirs comme au grand public de l'agglomération lavalloise,

Considérant la convention jointe en annexe à la présente délibération,

Après avis de la commission sport,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Les termes de la convention de partenariat entre Laval Agglomération et le comité départemental de judo dont le siège social est situé 5 rue des Mimosas à Château-Gontier (53200), sont approuvés.

**Article 2**

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € est attribuée au comité départemental de judo et sera prélevé sur la ligne de crédit n° 30554 – Actions Terre de Jeux 2024.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 4**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230116-S01-BC-027-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2023

Mise en ligne : 24-01-23